



CODE DE L'U.F. (3)	<b>20 80 13 U31 S1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<b>208</b>
--------------------	------------------------	----------------------------------	------------

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<b>1. <u>Dénomination des cours</u></b> (2)	<b><u>Classement des cours</u></b> (2) (5)	<b><u>Code U</u></b> (2) (6)	<b><u>Nombre de périodes</u></b> (2)
Principes et méthodes de prévention multidisciplinaire au travail	CT	B	24
Dépistage global des risques	CT	B	20
Principes d'analyse et de prévention des disciplines spécifiques de risques	CT	B	36
Gestion de la politique de prévention	CT	B	36
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		P	28
		Total des périodes	144

### 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD  
PROVISOIRE**

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 mai 2008.....

Signature

:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et aptitudes du module multidisciplinaire de base telles que définies à l'Annexe II de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail.

Ces finalités se déclinent à travers les critères de compétences suivants :

- collaborer en équipe à une approche commune interdisciplinaire et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être ;
- diriger, communiquer, entraîner, négocier et persuader ;
- réunir et assimiler scientifiquement des informations ;
- former d'autres personnes, indépendamment de leur niveau, à intégrer leur propre bien-être ;
- appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations pratiques.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Conformément à l'article 4 §2 de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail :

« Sont admis à la formation complémentaire du deuxième niveau les candidats qui sont porteurs d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou de cours secondaires supérieurs. »

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

### **Principes et méthodes de prévention multidisciplinaire au travail**

L'étudiant sera capable :

- *à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail,*
- *et notamment à travers des analyses et applications à des situations concrètes,*
- d'identifier et de décrire les préventions primaires, secondaires et tertiaires, ainsi que les interventions de première, deuxième et troisième ligne ;
- d'identifier et de décrire les aspects multidisciplinaires et interdisciplinaires de la fonction de conseiller en prévention ;
- d'identifier et de décrire le cadre juridique et les aspects juridiques du bien-être au travail ;
- d'identifier et d'illustrer les notions de base de la sociologie du travail, des relations industrielles, de l'organisation du travail, de l'employabilité, des cultures organisationnelles et de communication ;
- d'identifier et d'illustrer les notions de base de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie humaine ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des aspects économiques dans le cadre du bien-être au travail ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des missions, des responsabilités, du statut, de la déontologie des différents acteurs dans le domaine de la prévention : employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention ;
- d'identifier et de décrire les autres éléments de base qui ont une influence sur le bien-être des travailleurs : environnement, ...

### **Dépistage global des risques**

L'étudiant sera capable :

- *à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail :*
- d'identifier, de décrire et d'appliquer les méthodes de dépistage, d'analyse, de diagnostic, etc. ;
- d'identifier, de décrire et d'analyser l'approche globale et participative du système de travail ;
- d'identifier, de décrire et d'appliquer les techniques d'analyse des risques et d'épidémiologie ;

### ***Formation multidisciplinaire de base***

- d'identifier et de décrire l'analyse du travail, ainsi que des études des conditions de travail ;
- d'identifier, de décrire et d'analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- d'identifier, de décrire et d'analyser le recueil de données (plaintes, absentéisme, stress, violence...) et du traitement de données (statistiques, épidémiologie).

### **Principes d'analyse et de prévention des disciplines spécifiques de risques**

L'étudiant sera capable :

- *à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail :*
- d'identifier et de décrire les notions de base de l'hygiène du travail ;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la médecine du travail ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des risques de l'environnement ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des agents chimiques, biologiques et physiques : contrainte, confort, équipement de protection individuelle ;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la charge physique et des activités mentales ;
- d'identifier et de décrire les notions de base de l'aménagement des postes de travail, de l'anthropométrie et de l'ergonomie ;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la charge psychosociale et du stress professionnel ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des équipements de travail ;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la prévention des incendies et des risques électriques.

### **Gestion de la politique de prévention**

L'étudiant sera capable :

- *à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail,*
- *et notamment à travers des analyses et applications à des situations concrètes,*
- d'identifier et de décrire les structures dans la politique du bien-être : service de prévention interne et externe, comité PPT, services externes pour les contrôles techniques sur le lieu de travail ;
- d'identifier, de décrire et d'appliquer le système dynamique de gestion des risques, le plan global de prévention, le plan d'action annuel,... ;
- d'identifier, de caractériser et d'analyser la formation et l'information des travailleurs et de la ligne hiérarchique sur le plan légal et en fonction des besoins ;
- d'identifier et de décrire l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux victimes d'un accident ou d'une indisposition et des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat ;

*Formation multidisciplinaire de base*

- d'identifier et de décrire la coordination des activités de prévention ;
- d'identifier et d'appliquer les notions de base des techniques de communication, de consultation, de concertation, d'animation et de motivation ;
- d'identifier et d'appliquer les techniques de conduite de réunions et de rédaction de rapport ;
- d'identifier les possibilités de collaboration avec les organisations et les institutions : services d'inspection, consultants, assurances accidents de travail, institutions scientifiques, organisations des travailleurs et des employeurs,...

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- à partir d'une situation choisie par les chargés de cours,
- au travers d'un rapport écrit synthétique :
- de rechercher et réunir les principales informations relatives au bien-être au travail ;
- d'en justifier le choix ;
- d'explicitier les liens entre les informations recueillies à partir des différentes disciplines concernées (aspects psychologiques, anatomiques, physiologiques, juridiques, sociologiques, économiques,...) ;
- de formuler des propositions pertinentes visant la promotion du bien-être au travail ;
- à partir d'une mise en situation relative au rôle de conseiller en prévention,
- de communiquer, négocier et persuader ;
- de faire des propositions pour améliorer la collaboration en équipe et la formation d'autres personnes à intégrer leur propre bien-être au travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et la diversité des informations recueillies ;
- la pertinence et la précision de leur utilisation ;
- l'intégration des informations dans les propositions pratiques ;
- la finesse de la capacité réflexive de l'étudiant par rapport à ses propres compétences communicationnelles et au fonctionnement du groupe de la mise en situation ;
- la cohérence des propositions formulées.

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.